



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON



Association loi 1901 déclarée sous le N° W04300502 le 04 août 2009 et au JO N° 34 du 22 août 2009
La Maison du PARC Naturel Régional du Verdon Domaine de Valx 04360 MOUSTIERS-SAINT-MARIE
☎ 04.92.74.68.00 📠 04.92.74.68.01 ✉ conseil-developpement@parcduverdon.fr

CONTRIBUTION DU GROUPE DE REFLEXIONS ET D'ECHANGES CITOYEN DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL DU VERDON AU DEBAT SUR L'EPANDAGE AGRICOLE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

Juin 2012

LISTE DES ABREVIATIONS

AE RMC Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

CLE Commission Locale de l'Eau

CTO Composés Trace Organiques

DDT Direction Départementale des Territoires

ETM Eléments Trace Métalliques

INRA Institut National de Recherche Agronomique

GREC Groupe de Réflexions et d'Echanges Citoyen

MB Matière Brute (tMB : tonnes de matière brute)

MESE Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages

MS Matière Sèche (tMS : tonnes de matière sèche)

pH Potentiel Hydrogène

PPE Périmètre de Protection Eloignée

PPI Périmètre de Protection Immédiate

PPR Périmètre de Protection Rapprochée

SATESE Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration

SAU Surface Agricole Utile

SDAGE Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

STEP Station d'Epuration

NF-U Norme Française

SOMMAIRE

<i>Remerciements</i>	p.5
Avertissements	p.6
1. LE CONTEXTE	p.8
2. LES QUESTIONS	p.10
La place du citoyen avec ses inquiétudes	p.10
Des constats qui interrogent	p.11
Défiance <i>versus</i> concertation	p.11
Des citoyens responsables	p.12
3. LES PROPOSITIONS	p.14
A. Les aspects techniques	p.14
1. Connaissance du milieu	p.14
2. Actualisation et accès aux données	p.15
3. Surveillance et plans pilotes	p.16
4. Les logiques économiques et les incompréhensions	p.17
B. Les aspects sociaux	p.18
<i>En conclusion provisoire</i>	p.19
4. ANNEXES	p.20

« J'épands des boues sur mes terres mais je ne sais pas vraiment si c'est bien ou pas ; alors je suis venu pour m'informer »

« Plus j'en entends, plus je suis opposé à l'épandage »

« L'épandage, c'est la moins mauvaise des solutions, à l'heure actuelle. On n'a pas trouvé mieux et faut bien faire quelque chose de nos boues »

« J'ai un gîte et les épandages gênent mon activité ; je suis contre mais il y a peut-être des solutions »

Paroles de membres du Groupe de Réflexions et d'Echanges Citoyen

Remerciements

Le conseil de développement du territoire du Parc du Verdon ainsi que les membres du Groupe d'échanges et de réflexions citoyen tiennent à remercier :

- . l'ensemble des élus du Parc sans qui ce travail n'aurait pas existé ainsi que le Conseil Régional PACA pour son financement,*
- . les différents acteurs de la filière des boues qui ont accepté de nous recevoir pour témoigner sur le sujet,*
- . les citoyens du Verdon qui ont pris sur leur temps pour venir, en hiver, assister à une réunion publique sur le sujet des boues d'épuration, ainsi que les intervenants,*
- . Corine Guin et Suzanne Gioanni pour leur soutien et leur présence,*
- . les élus des communes de Gréoux, Puimoisson, Riez, Valensole qui ont accueilli les réunions du groupe,*
- . les intervenants, bénévoles, des différentes rencontres du GREC dont Stéphane Triaire et Joël Pouget (bureau d'études Terra-Sol), Nicolas Delesalle (ingénieur environnement), Vincent Vallès (chercheur hydrogéologue), Jean-Claude Lacassin (pédologue, Société du Canal de Provence),*
- . les membres du comité de pilotage de ce travail.*

Avertissement

Le présent document est le fruit du travail et des réflexions (entre décembre 2011 et mai 2012) d'un groupe d'une quinzaine de citoyens volontaires et responsables, résidants des territoires du Verdon et intéressés par la problématique sensible de l'épandage agricole des boues de stations d'épuration. Les propos qui sont tenus ici n'engagent que le conseil de développement du territoire du Parc naturel régional du Verdon, avec la contribution des membres de ce groupe de travail, appelé « GREC » dans la suite du document : Groupe de Réflexions et d'Echanges Citoyen.

Il s'agit ici de mettre en forme une « parole citoyenne » de résidents qui se sont impliqués depuis décembre 2011 dans une démarche initiée par le Conseil de développement du territoire du Parc du Verdon, à la demande du Parc du Verdon. De décembre 2011 à juin 2012, le GREC s'est en effet réuni à cinq reprises autour de la question générale : comment et quel avis peut-on émettre sur la question de l'épandage agricole des boues de stations d'épuration ? Chacune des réunions était centrée sur une thématique particulière constitutive de la problématique générale ; des intervenants, experts ou professionnels sont ainsi venus présenter au GREC soit un état des connaissances sur le sujet, soit leur propre expérience dans le domaine. Progressivement, la diversité des éclairages a permis de répondre à un certain nombre de questions mais aussi a ouvert la réflexion sur d'autres aspects du sujet. La complexité du sujet n'en est devenue que plus évidente et la modestie des propositions avancées que plus assurée. En d'autres termes, c'est bien à la manière d'une conférence de citoyens¹ que le GREC a travaillé : après un certain nombre d'apports de connaissances issu de l'expertise, les membres du groupe expriment plus clairement leurs interrogations, voire leurs inquiétudes, sur le sujet.

Les propos présentés ci-après se basent sur plusieurs éléments :

1. des éléments de connaissance liés au champ de l'expertise :

- . le *dossier* d'information sur les boues (intitulé « Les épandages de boues de stations d'épuration dans le Verdon »), rédigé par Nicolas Delesalle, stagiaire de la commission eau du Parc du Verdon. C'est une photographie chiffrée des pratiques d'épandage sur le plateau de Valensole pour l'année 2010. On le trouve sur le site internet du Parc du Verdon,

- . le *guide* d'information sur les boues (intitulé « Les boues d'épuration domestiques. Réglementation et organisation des épandages »), document de synthèse issu du dossier d'information, à destination du grand public, en cours d'édition par le Parc du Verdon. Il sera disponible à partir de juin 2012 au siège du Parc ainsi que dans les communes du Parc. Les membres du GREC ont participé à la réalisation de ce document par le biais d'une lecture collective critique et de propositions d'amendements rédactionnels,

- . les comptes-rendus des entretiens réalisés par Mathieu Leborgne (cabinet « Territoires sociaux »), Nicolas Delesalle et Fatima Amaghnouj entre juillet et décembre 2011 auprès d'une vingtaine d'acteurs concernés par la filière des boues (producteurs, agriculteurs, élus, administrations, riverains, bureaux d'étude...),

- . le contenu de la réunion publique organisée conjointement par le Conseil de développement du Parc et Verdon et le Parc du Verdon, le 19 octobre 2011 à Valensole²,

¹ Voir <http://conseil-de-developpement-du-verdon.over-blog.com/>

² Voir <http://conseil-de-developpement-du-verdon.over-blog.com/>

. les apports de connaissances et échanges qui eurent lieu au cours des cinq réunions du GREC qui se sont tenues de décembre 2011 à mai 2012³.

2. des éléments de connaissance liés au champ de l'expérience :

Chaque membre du GREC est d'abord un citoyen, en tant que riverain, des territoires du Parc du Verdon. C'est à ce titre qu'il s'est d'ailleurs toujours présenté aux rencontres du GREC : « Habitant de... ». Cette compétence de citoyen en tant que riverain, éventuellement complétée par d'autres compétences d'ordre professionnel ou amateur, a constitué la base du second apport de connaissances lié à l'expérience de son territoire de vie : la connaissance des habitants des lieux, des paysages, des usages, l'attention à l'environnement local sont autant d'éléments pris en compte dans les propos qui sont rapportés ci-dessous. Cette diversité des expériences, des parcours, des savoirs académiques et des points de vue explique à elle seule la richesse des échanges qui eurent lieu au sein du GREC ; elle explique aussi toutes les nuances, débats et désaccords qui ont formé cette expérience citoyenne de six mois.

Le document ci-dessous n'est donc pas monolithique : ce n'est pas un avis « Pour » ou « Contre » l'épandage des boues. Il reflète l'état des débats à un moment « T » d'une démarche et s'inscrit dans le cours d'un processus d'implication citoyenne dans un sujet qui touche espace privé et espace public local. Il n'y aura pas, au sein du GREC, de consensus précis sur la question qui se soit dessiné, outre le fait partagé de penser que le sujet mérite une attention particulière des gestionnaires et des pouvoirs publics mais aussi des élus et des citoyens au sens large ; qu'il s'agit d'un dossier technique multiforme, à haut niveau de complexité, dans un contexte scientifique dont les conclusions ne sont pas encore données sur nombre de points ; que, pour faire avancer le débat public, les avis qui pourraient être émis sur le sujet ne pourront l'être que de manière nuancée et argumentée. En d'autres termes, le document présenté ici sera d'une part un témoignage de ce qui est apparu au sein des membres du GREC comme un socle commun minimum de points de vue partagés et d'autre part, le témoin de différentes options qui ont émergé durant les rencontres du GREC.

Cette contribution est scindée en quatre parties :

1. LE CONTEXTE : un rappel sur l'origine et les motivations de la démarche,
2. LES QUESTIONS : une première partie qui pose les bases d'un constat général argumenté sur la problématique de l'épandage des boues de stations d'épuration, constat qui aboutit à la rédaction d'un certain nombre de questions, interrogations, imprécisions qui persistent suite aux différentes présentations et échanges qui eurent lieu au sein du GREC.
3. LES PROPOSITIONS : une seconde partie relative aux propositions, suggestions dont les membres du GREC ont senti la pertinence au regard de leur niveau de connaissance de la question. Ces propositions/suggestions pourront concerner à la fois les questions strictement techniques et les questions liées à la gouvernance locale des boues.
4. LES ANNEXES : enfin, en annexe, quelques documents qui guideront le lecteur dans ses besoins complémentaires de précisions ou éventuellement ses interrogations.

³ Voir <http://conseil-de-developpement-du-verdon.over-blog.com/>

1. LE CONTEXTE

Le Conseil de développement prévu dans la charte du Parc naturel régional, a été mis en place en Juin 2009. Cette structure de démocratie participative, indépendante du Parc, porte la parole du territoire, auprès des élus.

Suite à la réglementation de 1998, l'épandage des boues de station d'épuration est une pratique qui s'est fortement développée sur le territoire du Parc ; depuis quelques années, sur le territoire du Parc, le volume exprimé en tonne de matière sèche épandues⁴ ainsi que les surfaces concernées sont relativement stables. Pourtant, la pratique continue de susciter de nombreuses questions et réactions : conséquences environnementales réelles, nuisances olfactives pour le voisinage, riverains, professionnels du tourisme, habitants, agriculteurs ainsi que les touristes, occasionnant des retombées économiques négatives.

La question n'est donc pas qu'un sujet technique, mais aussi une problématique environnementale au sens large du terme (qui touche aux questions de cadre de vie), et une problématique sociale à part entière. C'est une question complexe, qui se heurte également à de nombreuses idées reçues.

L'épandage des boues qui se pratique surtout dans le secteur du plateau de Valensole fait l'objet de la méfiance de différents acteurs, habitants, et élus. De nombreuses questions existent sur le sujet ; malgré cela, l'argumentaire technique apparaît souvent obscur et le manque d'information sur ces pratiques soulèvent suspicion.

Récemment, des éléments de conflit plus forts sont apparus. La question devient également de plus en plus récurrente au sein même des instances du Parc. Ces éléments ont conduit le Parc à rechercher un positionnement plus clair de l'institution sur le sujet de l'épandage des boues.

Afin d'être accompagné dans ce travail, et en complément d'une approche plus technique qu'il a mené au sein de sa commission « eau », le Parc a souhaité saisir le conseil de développement sur la question de la réception sociale de cette pratique agricole, lors de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Verdon du 17 novembre 2010.

Le conseil de développement a souhaité répondre favorablement à cette demande, considérant qu'il est de son rôle de permettre l'expression des citoyens sur un sujet d'actualité ayant trait à leur cadre de vie.

Le rôle du conseil de développement a été un travail d'écoute des acteurs du territoire, ainsi qu'un travail de médiation permettant d'alimenter une prise de position politique de la structure Parc sur le sujet. De mener un travail d'écoute du ressenti de la population, et de mise en débat afin de laisser s'exprimer la parole voire les inquiétudes des habitants, mais aussi d'apporter de l'information, d'aider à une meilleure compréhension du sujet.

A l'issue de ce travail le Conseil de développement proposera une synthèse objective visant à définir le positionnement du territoire, la « réception sociale » de ce sujet.

⁴ L'unité « tonne de matière sèche épandue » est celle habituellement utilisée pour comptabiliser les boues. Elle ne doit pas faire oublier que les épandages concernent des boues plus ou moins sèches (parfois même liquides). C'est ce qu'on appelle le taux de siccité d'une boue.

Les objectifs ont été multiples :

- identifier ce qui fait réellement problème,
- apporter une information lisible et la plus objective possible pour permettre aux acteurs et habitants de se positionner en connaissance de cause,
- rechercher à identifier d'éventuelles solutions à mettre en oeuvre, avec les participants à la démarche (acteurs, habitants, agriculteurs, élus, techniciens, etc.)

L'action a été scindée en trois parties :

1- Ecoute du territoire et identification des composantes du conflit (janvier/septembre 2011) :

Dans un premier temps, le conseil de développement a écouté, au travers de plusieurs entretiens, toutes les positions *a priori*, et a cherché à comprendre les différents positionnements existants sur le territoire face à la question de l'épandage des boues. Il a recherché à identifier autant que possible les différentes composantes du conflit qui se développe autour de cette pratique (techniques : environnement, pollution, etc., mais aussi sociales : jeux d'acteurs, conflits d'usages, etc.).

2- Apport d'une information argumentée et objective adressée à tous les habitants et acteurs volontaires. Le Parc a apporté utilement des éléments techniques pour alimenter cette démarche : le recrutement d'un stagiaire au sein de la commission « eau et milieux aquatiques » du Parc, jusque mi-novembre 2011, a été fait dans ce but. Un rapport de stage a été produit, une visite de station d'épuration et de champ épandu a été faite, une réunion publique d'informations et d'échanges a été organisée à Valensole, le 19 octobre 2011.

Quel que soit le mode proposé, l'information apportée a été la plus objective possible et a permis de laisser la place à des positions différentes voire divergentes, le conseil de développement ne devant pas être perçu comme un instrument cherchant à faire accepter l'épandage des boues, ou au contraire faire le procès de cette pratique.

3- Identification d'éventuelles solutions à mettre en œuvre afin d'améliorer la réception sociale de la question des boues, émanant des citoyens à travers la constitution d'un groupe de réflexion. Celui-ci, basé sur le volontariat, s'est réuni six fois entre décembre 2011 et juin 2012, en différentes communes du Parc, prenant du temps de faire émerger une parole du territoire.

2. LES QUESTIONS

Les réflexions qui ont été menées au sein du GREC l'ont été à l'échelle du plateau de Valensole. Ce dernier, territoire de grandes cultures céréalières, est en effet la zone du Parc la plus concernée par les pratiques d'épandages (qui existent aussi, dans une moindre mesure, dans d'autres secteurs du Parc).

Si l'épandage est synonyme, pour certains acteurs, d'amendement des sols, de solution technique pour l'élimination des boues d'épuration, il peut être pour d'autres déclencheur de perturbations dans l'espace public à certains moments de l'année (fin de l'été notamment, période d'épandage intense) et aussi à certains moments de la vie civique (élections par exemple). En d'autres termes, la présence cyclique de la question des boues dans l'espace public local est, à chaque fois, à l'origine de tensions, parfois vives, au moins de discussions souvent agitées.

Si la question de la gestion des boues est du ressort des professionnels et des experts, elle « déborde » dans l'espace public et interpelle le citoyen :

- . par les odeurs que la pratique génère, d'abord,
- . par les impacts potentiels, connus et moins connus, sur les sols et sur l'eau ensuite.

La place du citoyen avec ses inquiétudes

Malgré ces débordements, il y a un sentiment partagé que le citoyen n'a pas beaucoup de possibilités d'expression, ni d'accès à une information compréhensible. S'il se tourne vers son maire, celui-ci lui répond que la commune n'a pas cette compétence et qu'il n'a aucun pouvoir.

S'il se tourne vers l'administration, on lui répond souvent que des seuils existent et qu'ils sont respectés.

Le riverain citoyen est en droit de se demander où finalement se trouvent les responsabilités dans un tel sujet, qui lui donne parfois l'impression de lui être imposé. Sujet, qui plus est, qui n'est pas anodin : des questions de santé publique sont en jeu.

Aussi, de nombreuses questions se posent :

Comment peut-on par exemple,

- . être sûr que les seuils soient effectivement respectés ?
 - . être sûr que, si les seuils sont respectés, à long terme il n'y aura aucun impact sur le milieu ?
 - . comment sont choisis les éléments à analyser présents dans les seuils officiels ?
- Comment être sûr de la pertinence de ces choix ?
- . avoir confiance dans des analyses de sol qui sont faites par les bureaux d'étude eux-mêmes rédacteurs des plans d'épandage ?
 - . pour les agriculteurs qui font épandre : comment être sûr que les boues qui arrivent sur leur champ sont bien celles décrites dans le plan d'épandage qu'il a signé ?

Des constats qui interrogent

Quand on s'intéresse d'un peu plus près au sujet, on se rend compte :

- . que la majorité des boues épandues sur la partie bas-alpine du Parc du Verdon vient de l'extérieur (trois stations de grandes villes des Alpes-Maritimes : Antibes, Cagnes-sur-mer, Menton),
- . que la DDT n'a pas forcément les moyens suffisants pour mener sa mission de contrôle (que ce soit en termes d'analyses de sols ou de contrôle sur le terrain de la manière dont se déroulent les épandages : temps entre stockage et labour, surfaces épandues, ...),
- . que les travaux de recherches dans différents domaines sont en cours et, pour l'heure, ils ne permettent pas de tirer de conclusions précises que ce soit au niveau des perturbateurs endocriniens présents dans les boues, des connaissances en micro-biologie des sols, de la dynamique des eaux souterraines en milieu karstique où la circulation hydraulique est rapide mais plus lente dans les systèmes annexes...
- . que si les épandages se font chez des privés, leur impact « externe » (odeurs) et « interne » (dans les sols) concernent donc aussi le public : et que malgré cela, les élus locaux ne sont pas concernés (la réglementation actuelle, datant de 1998, ne les inclut pas dans le système de gestion, outre le fait qu'ils sont récipiendaires des plans d'épandage relatifs à leur commune).
- . mais aussi que, concernant le plateau de Valensole en particulier, la problématique des boues n'est pas la seule à impacter le milieu local : la question délicate des métabolites du dichlobénil⁵ qu'on trouve encore aujourd'hui dans de nombreux captages du plateau de Valensole en témoigne.

Défiance versus concertation

Plus globalement, il existe un contexte de défaut de confiance - voire de défiance – de la part de nombreux citoyens vis à vis des acteurs du « système des boues » (que ce soit l'administration (DDT), la chambre d'agriculture, les bureaux d'étude, les grands groupes impliqués dans la filière (Veolia notamment), les agriculteurs qui épandent, les entrepreneurs gestionnaires de plateformes de compostage, les semouliers...). Comment faire pour que la communication entre tous les acteurs s'établisse, afin d'aller vers un climat de confiance ? Un des moyens est de faire se rencontrer ces différents acteurs pour qu'ils échangent entre eux. C'est la philosophie défendue par le conseil de développement (voir la réunion publique du 19 octobre 2011 à Valensole) et par les citoyens qui se sont engagés dans la démarche du GREC. Le GREC, par les rencontres qu'il a organisées, considère que c'est un premier pas dans le croisement des regards. Dans le même ordre d'idée, le GREC considère que la stratégie d'évitement qui consiste, pour le producteur de boues, à vouloir rester en dessous du seuil des 800 tonnes de matière sèche par an pour que son plan d'épandage ne soit pas soumis à autorisation (et donc à enquête publique) mais à simple déclaration, ne participe pas de cet esprit d'ouverture, de transparence et de concertation qu'il appelle de ses vœux.

⁵ Le dichlobénil est un herbicide puissant qui n'est, en théorie, plus utilisé aujourd'hui et depuis plusieurs décennies. La durée de demi-vie de ses métabolites est normalement de 10 ans ; or, on en retrouve encore parfois beaucoup dans certains captages du plateau, « sans qu'on sache trop pourquoi » conclut Vincent Vallès (voir comptes-rendus des GREC n°4 et n°5).

Certains éléments présentés dans la partie 3 (« Propositions ») insistent sur cet aspect.

Des citoyens responsables

Le GREC est pleinement conscient que la filière de valorisation des boues d'épuration est, dans le contexte actuel de l'état des techniques notamment, un des moyens à disposition pour gérer « le problème des boues ». Il est pleinement conscient aussi que, si la solution de l'épandage est abandonnée, elle doit impérativement être remplacée par un autre mode de valorisation aux impacts sur le milieu sinon inférieurs, au moins équivalents. La technique de la déshydratation poussée qui commence à se mettre en place dans certaines grandes villes (notamment au sein du Syndicat Intercommunal Unifié du Bassin Cannois dans les Alpes-Maritimes) semble pouvoir, à terme, être un de ces modes⁶, bien qu'elle aussi non exempte d'impacts sur le milieu⁷. Sur un tel sujet, le citoyen aimerait par exemple pouvoir trouver les interlocuteurs adéquats qui lui fournirait une information précise et argumentée ; ce (ou ces) interlocuteur(s) devront être en mesure de suivre l'actualité extrêmement rapide de l'évolution des techniques dans le domaine, afin que le citoyen qui le souhaite soit lui aussi récipiendaire de ce niveau de connaissances actualisé.

Pour l'heure, et dans le cadre réglementaire en vigueur qui régit les pratiques d'épandage, le GREC considère que la nécessité d'un suivi plus strict de la réglementation s'impose. Bien que la nature d'un tel suivi se heurte à l'écueil de son financement, le GREC reconnaît que des initiatives intéressantes ont été prises depuis que la réglementation en vigueur existe (1998). C'est par exemple, récemment, la rédaction par les services de la DDT d'un document de doctrine⁸ qui, à destination des bureaux d'étude, constitue non seulement un guide d'application de la réglementation mais aussi et surtout, un contrat tacite d'adaptation d'une réglementation nationale à un contexte local. Plusieurs points sont à noter qui contribuent à une volonté réelle, et soulignée par le GREC, d'amélioration des pratiques dans le département :

- . ainsi, la dimension fortement touristique du département des Alpes de Haute-Provence est-elle mise en avant dans le document comme facteur d'attention à prendre en considération par les bureaux d'étude dans le choix des périodes d'épandage,
- . si dans la réglementation, il n'y a pas d'obligation de transmission à la CLE (commission locale de l'eau) des plans d'épandage soumis à simple déclaration, le document de doctrine instaure cette nécessité d'information⁹,
- . enfin, alors que la réglementation ne laisse pas de place à l' élu local dans le parcours technico-administratif des plans d'épandages, le document de doctrine

⁶ Les résidus issus de la déshydratation poussée peuvent par exemple être utilisés comme combustibles pour certaines industries ; on pense, dans les Alpes-Maritimes notamment, à certaines cimenteries qui se disent être intéressées.

⁷ Après déshydratation, il reste notamment des concentrations en ETM (éléments trace métalliques). Par ailleurs, pour l'épandage des granulés issus de la déshydratation, il est techniquement difficile d'appliquer une dose inférieure à 4 tonnes de matières brutes à l'hectare. Des essais sont en cours dans le Var.

⁸ http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr/telechargements/documents/environnement/loi_eau/doctrine_epandage04.pdf

⁹ Dans le document de doctrine, le Parc naturel régional du Verdon fait lui aussi partie des organismes récipiendaires des plans d'épandage.

enjoint les bureaux d'étude à aller rencontrer en amont les élus locaux, au moins pour une première prise de contact. On ne peut parler ici de concertation mais d'une simple prise de conscience, par la DDT, qu'un maillon de la chaîne est manquant.

Le document de doctrine date de 2010 : les préconisations qu'il avance mettront sans doute du temps à être intégrées par les bureaux d'étude dans leurs pratiques. D'ici là, le GREC souhaite qu'une vigilance forte, de la part de la DDT et des élus des communes concernées, soit portée sur ces avancées.

La partie qui suit reprend l'ensemble des propositions que les membres du GREC considèrent comme importantes au regard du contexte et des différents constats qu'ils ont pu faire. Il est à noter que ces constats ne se contentent pas d'une vision restreinte au seul cas du plateau de Valensole, ni du département bas-alpin. Les rencontres du GREC ont aussi été l'occasion de croiser les regards sur des expériences et des contextes autres, porteurs d'initiatives ou d'expérimentations qui méritent une attention particulière : on pense notamment à ce qui a été mis en place dans le département de l'Aveyron, sous la houlette conjointe d'une association environnementale « Action environnement »¹⁰ et d'une chambre d'agriculture très impliquée ; on pense aussi à certaines expérimentations mises en place autour et par une des plus grosses stations d'épuration d'Europe, celle d'Achères, en région parisienne, qui a mis au centre de ses préoccupations la question de l'insertion sociale de son activité dans les territoires environnants.

¹⁰ Voir le dossier d'information de l'association « Action environnement » sur <http://conseil-de-developpement-du-verdon.over-blog.com/>

3. LES PROPOSITIONS

Si les réflexions et questions du chapitre précédent se sont majoritairement basées sur la zone du plateau de Valensole, les suggestions et propositions présentées ici sont considérées comme valant à l'échelle départementale, au vu notamment des périmètres de compétences à la fois des DDT, des chambres d'agriculture mais surtout du rôle que la circulaire du 18 avril 2005¹¹ alloue à l'institution départementale quant à la mise en place de la diffusion de l'information auprès du public et de la concertation sur le sujet.

Les propositions et suggestions du GREC concernent deux aspects du dossier : les aspects strictement techniques et les aspects sociaux ou liés, de manière plus générale, à la gouvernance locale possible des boues.

A. Les aspects techniques

1. Connaissance du milieu :

- Le plateau de Valensole, du point de vue du sol, est d'une extrême hétérogénéité. Une cartographie pédologique au 50.000ème¹² du plateau existe (donnée rare dans le domaine), depuis les années 1960. La feuille de Digne a été réalisée au 100.000ème par l'INRA. Toutes ces données sont accessibles au public¹³ mais aussi aux bureaux d'études qui réalisent les plans d'épandage. La connaissance de ces données est nécessaire pour que les bureaux d'étude puissent décider au mieux de la localisation des parcelles les plus à même de recevoir des boues (de par leur pouvoir filtrant notamment¹⁴). Sur une même parcelle, la nature du sol peut être très variée, perméable à certains endroits, imperméables à d'autres et donc rendre la compréhension des mécanismes de pollution très complexe¹⁵. **Certains membres du GREC pensent même que, au vu de cette très forte hétérogénéité des sols, toute pratique d'épandage ne peut avoir que des conséquences non prévisibles ni mesurables et donc s'opposent, par principe et sur cette base, à l'épandage.** Cette position est argumentée de manière plus précise sur la base d'un exemple (voir le dossier réalisé par un des membres du GREC, Annexe n°4). **Sur la base des cartes existantes, d'autres membres du GREC suggèrent que les bureaux d'étude prennent au sérieux ces données et adaptent leurs choix de localisation d'épandage d'abord en fonction de ce critère pédologique.**

¹¹ Voir <http://conseil-de-developpement-du-verdon.over-blog.com/>

¹² « Ce qui est une rareté et une chance pour la connaissance pédologique du plateau » précise Jean-Claude Lacassin, pédologue à la Société du Canal de Provence (voir compte-rendu du GREC n°4).

¹³ Puisque financée par l'Agence de l'eau et l'Etat.

¹⁴ Ainsi les sols calcaires bloquent-ils certains polluants (éléments trace métalliques notamment), les sols rouges (riches en oxyde de fer) en bloquent d'autres.

¹⁵ Voir à ce sujet, en annexe, la photographie aérienne d'une partie du plateau de Valensole, illustrant la nature marbrée de la structure pédologique. Les analyses des sols qui y sont jointes viennent confirmer cet état d'extrême difficulté (voire d'impossibilité) à pouvoir catégoriser grossièrement le secteur du plateau en zones épandables ou zones non épandables.

- les captages des collectivités (ou publics) : un nombre important de captages sur le plateau de Valensole est pollué¹⁶. La majorité d'entre eux dispose de deux des trois types de périmètre de protection : le PPI (périmètre de protection immédiate, quelques ares autour du captage), le PPR (périmètre de protection rapprochée, parfois de plusieurs dizaines d'hectares)¹⁷. Toutefois, il existe aujourd'hui encore dans le département des captages sans PPR, notamment les captages non recensés.

Le GREC suggère :

- . **que soient mis en œuvre les moyens nécessaires pour le recensement et la création de PPR pour les captages publics qui n'en sont pas pourvus.**
- . **que soit formellement interdits les plans d'épandage situés dans les périmètres de protection rapprochée des captages, ainsi que dans la même proportion, à proximité des sources, puits, et captages privés.**

- **Plus généralement, le GREC suggère de compléter, sur le plan scientifique et administratif (carte des sols, des zones humides, inventaire et PPR des captages publics, ainsi que l'inventaire des puits, sources et captages privés alimentant des propriétés non raccordées (ou encore non raccordables) à un réseau public d'alimentation en eau potable ...), les informations livrées aux bureaux d'étude dans le document de doctrine.**

2. Actualisation et accès aux données :

- le dossier d'information sur les boues du Parc du Verdon : ce dossier d'information est une photographie des pratiques d'épandage sur le plateau de Valensole pour l'année 2010 (avec quelques chiffres de comparaison pour les années précédentes). En tant que tel, il peut être considéré comme rapidement obsolète. **Cette matrice de travail devrait donc être soumise à actualisation annuelle, afin de constituer un outil de veille et de suivi des pratiques, par le Parc, en collaboration avec la chambre d'agriculture et la DDT 04. C'est la proposition que formule le GREC en direction des élus du Parc, au vu des moyens financiers que cette actualisation nécessiterait.** Le GREC rapproche cette nécessité de suivi statistique avec la nécessité, déjà évoquée, de suivi de la connaissance relative à l'évolution de techniques dans le domaine.

- l'accès aux données : le GREC considère qu'en l'état actuel, **aucun effort n'est fait**, de la part des acteurs en charge de la gestion et du contrôle des plans d'épandage mais aussi de ceux en charge de la diffusion de l'information au public, pour **porter à connaissance de qui veut s'y intéresser des informations claires, précises et compréhensibles relatives aux plans d'épandage prévus et en cours sur les communes du territoire. Cette information synthétique, mise à disposition dans les mairies, devrait comprendre :**

- . **une cartographie claire des épandages prévus et en cours¹⁸,**
- . **les dates d'épandage,**
- . **l'origine et la nature des boues,**

¹⁶ Voir comptes-rendus des GREC n°4 et n°5 : trois captages sur le plateau de Valensole sont considérés comme prioritaires dans le SDAGE car pollués aux métabolites.

¹⁷ Le troisième étant le PPE (périmètre de protection éloignée) qui englobe la zone d'alimentation de la ressource).

¹⁸ L'information sur les épandages passés apparaît elle aussi comme primordiale.

. les résultats des analyses des boues et des sols.

Ce travail est réalisé par l'équipe technique de la MESE à la chambre d'agriculture de Digne. Le GREC souhaiterait que la population puisse accéder à ces documents.

- au vu de ce qui a été dit sur le niveau général de la connaissance scientifique dans certains domaines qui concernent les boues, les sols et l'eau (micro-biologie des sols, impacts des perturbateurs endocriniens ...), les membres du GREC ne peuvent que se positionner en faveur d'une politique :

- . de recherche accrue sur ces sujets, par le biais notamment de financements de travaux de thèse ou de missions confiées à des bureaux d'études spécialisés,
- . de l'étude d'un projet en vue de raccorder l'ensemble (ou la majorité) des propriétés non encore raccordées à un réseau public d'alimentation en eau potable ;
- . ou pour les secteurs trop excentrés ou non raccordables, de l'étude pour une aide financière et assistance technique spécifique en vue de les équiper avec un contrôle sanitaire de surveillance à la charge des pouvoirs publics.

Ce afin de préserver et garantir l'ensemble de la population rurale résidente sur le plateau de Valensole de tout risque de contamination par les eaux de surfaces ou souterraines.

3. Surveillance et plans pilotes

- Au vu du mode de fonctionnement du « système des boues », de leur production à leur épandage, le GREC suggère qu'une surveillance particulièrement stricte par les institutions en charge des contrôles soit orientée :

. au niveau de la production des boues : la qualité des boues au départ est une condition *sine qua non* d'une réduction des effets potentiellement nocifs en aval. Cette exigence de qualité devrait passer par une surveillance des boues en continu, notamment par le biais de dosages étendus à une liste de molécules considérées, par les scientifiques, comme polluantes ou nocives¹⁹ mais aussi une attention particulière au taux de siccité (responsable premier des odeurs). Cette surveillance doit permettre que les boues qui partent des centres de production (stations) soient conformes aux normes en vigueur. Cette surveillance a pour but central de rendre le producteur de boues *encore plus responsable* de son produit.

. au niveau des épandages proprement dits : respect des lieux de stockage, des délais de stockage, des surfaces épandues, ... La DDT doit pour cela avoir des moyens accrus pour améliorer cette mission de contrôle, qu'elle ne peut mener à bien à ce jour.

. au niveau des analyses de sol, qui devront pouvoir être soit contrôlées de manière inopinée par l'administration, soit être faites par des laboratoires indépendants ; les résultats devraient aussi être rendus accessibles au public.

- le GREC propose que soit mis en œuvre un « **plan d'épandage pilote** » sur le territoire du plateau : **ce plan pilote ferait l'objet d'analyses plus nombreuses, plus précises et élargies à d'autres molécules que celles considérées officiellement, analyses menées conjointement par l'Etat et des laboratoires indépendants.** Considérant ce qui a été dit sur l'extrême hétérogénéité de la nature

¹⁹ C'est le cas par exemple de l'arsenic qui ne figure pas dans la liste officielle des 7 métaux lourds dosés mais dont de nombreux scientifiques demandent l'inscription.

des sols et du sous-sol, ces analyses devraient être faites en des points très précis de la (ou les) parcelle(s) concernée(s). Ce plan pilote devrait être financé en majorité par les producteurs de boue et réalisé en partenariat avec les universités ou les organismes de recherche.

- Que dans le même esprit soit mis en œuvre un « **projet pilote de surveillance des eaux de surface et souterraines** » au niveau de points d'eau stratégiques choisis (avec accords de leurs propriétaires) à proximité de sites d'épandage ou de compostage sur le plateau de Valensole (dans des périmètres proche et éloigné, certains en eau de surface et d'autres en eau souterraine). De la même manière, **ce plan pilote ferait alors l'objet d'analyses spécifiques précises et élargies à certaines molécules autres que celles considérées officiellement ; analyses menées conjointement par l'Etat et des laboratoires indépendants.**

4. Les logiques économiques et les incompréhensions :

- Coûts de transports et coûts de traitement : à l'heure actuelle, si une commune des Alpes-Maritimes par exemple, envoie ses boues sur le plateau de Valensole en respectant la réglementation de 1998 concernant les plans d'épandage, elle perçoit des aides de l'Agence de l'eau : les aides à l'épuration. Ces aides sont une source de revenus importante des exploitants de STEP. Trois critères sont mis en jeu pour obtenir ces aides :

- . le rendement de la station d'épuration (qualité du traitement de l'eau),
- . le mode de traitement des boues,
- . et l'état du réseau de collecte.

Par ailleurs, aujourd'hui, le compostage coûte pour une commune des Alpes-Maritimes environ 110 euros/tonne de matière sèche, transport compris ; l'épandage dans le Verdon coûte, pour la même commune, 70 euros/tonne, transport compris²⁰. Toutefois, les orientations du prochain programme de l'Agence de l'Eau, qui prendra effet au premier janvier 2013, prévoit une distance maximale, probablement de 100km entre les lieux de production (station d'épuration) et d'élimination des boues (parcelles épandues, en particulier) auxquels les producteurs de boues doivent se limiter sous peine de voir leurs aides et autres redevances s'amenuiser. On trouvera peut-être là une manière de voir se limiter les apports de boues issus des départements voisins, notamment les Alpes-Maritimes²¹.

- la non traçabilité des composts normés : le GREC remarque que le système actuel ne permet pas la traçabilité des composts normés NFU (qui contiennent eux aussi des boues) : **il suggère que les mêmes contrôles et protocoles soient mis en place pour ces composts.**

²⁰ Le coût du transport est d'environ 20 cts/tonne/km. A titre de comparaison encore et pour cette commune toujours, le coût de l'enfouissement dans une installation de stockage de déchets non dangereux (située dans les Bouches-du-Rhône) transport compris est d'environ 120 euros/tonne de matière brute. Le coût de l'incinération est d'environ 100 euros/t.

²¹ Le département des Alpes-Maritimes produit en tout (chiffres 2010) plus de 100.000 tonnes de boues pâteuses (soit environ 32 000 tonnes de matière sèche), boues qui sont traitées en centre de compostage essentiellement dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes de Haute-Provence et dans une moindre mesure le Vaucluse.

B. Les aspects sociaux

Ce que nous appelons ici « aspects sociaux » recouvre l'ensemble des propositions qui concernent la manière dont les acteurs locaux pourraient, d'une manière ou d'une autre, être impliqués dans le suivi, l'information voire les propositions liées au système de gestion des boues. On pourrait synthétiser cette seconde partie des propositions sous le vocable de « gouvernance locale des boues ».

- Le GREC propose le principe de la création d'un « **Comité de Vigilance Boues** » : ce comité de vigilance s'inspirerait de ce qui a été mis en place autour de la station d'Achères, en région parisienne. Il serait constitué de manière tripartite : usagers, professionnels et administrations. Ses missions seraient plurielles :

- . une vigilance olfactive dans le cadre d'un dispositif similaire à celui de la station d'Achères appelé « jury de nez »²²,
- . un suivi citoyen relatif aux pratiques d'épandage observées sur le territoire, observations cadrées par l'ensemble des informations préalables que le citoyen aura eu (voir « A. Accès aux données ») : ces observations et remarques pourront être consignées et envoyées à l'administration de contrôle par le biais d'un site ou forum internet dédié au dépôt et suivi des observations.

- Le GREC propose une réflexion sur la mise en place progressive d'une **gouvernance locale des boues** plus ouverte à l'instar de ce que le département aveyronnais a pu mettre en place sur son territoire, depuis le début des années 2000, dans le cadre de sa « charte qualité des boues »²³. Destiné à mettre autour de la table un nombre important d'acteurs impliqués, à quel que niveau que ce soit, dans la filière des boues, ce mode de gouvernance a ainsi eu pour effet en Aveyron :

- . d'accorder une place importante et nécessaire aux élus locaux et notamment l'échelon départemental dans la démarche,
- . d'être une force de propositions légitime et solide, notamment dans la capacité de suggérer, par le biais de cette charte, des choix d'origine des boues épandues (le département de l'Aveyron n'accueille que des boues issues du département de l'Aveyron),
- . de pouvoir discuter avec les industriels de l'agro-alimentaire sur la place des boues dans les productions, ...

Ce type de dispositif permettrait aussi, par exemple :

- . de discuter de manière ouverte des possibilités d'engagements entre propriétaires et fermiers sur les choix ou non d'épandages (comme il se fait sur la commune de Gap par exemple),
- . de fournir un appui juridique et technique aux agriculteurs qui souhaitent s'engager ou non mais en toute connaissance de cause dans des pratiques d'épandage (signature d'un plan d'épandage, documents de référence, socle minimal de connaissances techniques, ...),

²² Voir document sur le jury de nez de la station d'Achères sur <http://conseil-de-developpement-du-verdon.over-blog.com/>

²³ Voir le dossier réalisé par l'association « action environnement » sur <http://conseil-de-developpement-du-verdon.over-blog.com/>

. de demander aux départements émetteurs de boues de prendre contact avec les acteurs de la charte pour échanger sur les modalités d'épandage ou non sur le territoire²⁴.

. de réfléchir aux conditions d'une **remise à plat de la logique financière** et économique actuelle du circuit des boues par le biais d'une **commission d'étude spécifique, avec projet de nouvelle répartition des coûts entre chacun des acteurs dans un réel souci de rééquilibrage et de justice économique**. Cette commission pourrait inclure tous les acteurs de la filière (collectivités productrices des boues, industriels collecteurs et pré transformateurs, entrepreneurs agricoles en charge de l'épandage, exploitants agricoles pratiquants l'épandage), à parité égale avec des exploitants non utilisateurs de boues (filrière culture raisonnée et filière bio), des habitants des secteurs directement impactés par ces pratiques, un représentant du Parc naturel régional du Verdon, et avec le concours des pouvoirs publics.

Nous rappelons que le *principe* d'une réflexion sur la mise en place d'une gouvernance locale ouverte des boues a été par ailleurs accepté par l'ensemble des acteurs présents à la deuxième table ronde de la réunion publique du 19 octobre 2011 à Valensole.

En conclusion provisoire,

Les membres du GREC considèrent qu'ils ont rempli leur devoir de citoyen en prenant le temps d'échanger et d'apprendre sur le sujet complexe de l'épandage des boues d'épuration. Le fruit de leur réflexion est livré à la collectivité par l'intermédiaire des élus qui les représentent. C'est à ce titre que le GREC souhaiterait vivement que le présent document soit pris en considération, par les représentants locaux, à la hauteur des investissements qu'il a demandés. Tout en restant conscient que cette contribution ne constitue qu'un élément parmi un ensemble de facteurs (techniques, économiques, environnementaux, sociaux), les membres du GREC restent persuadés que nombre des propositions qui ont pu être faites ici sont raisonnables et raisonnées ; la difficulté de leur accomplissement (financier notamment) ne sera surmontable que par la force de la volonté politique qui répondra à ces sollicitations citoyennes.

Le conseil de développement des territoires du Verdon considère qu'il a, grâce aux travaux du GREC, accompli ici ce qui relève de ses missions.

²⁴ Voir annexe n°3 : courrier co-signé par le Parc du Verdon et le conseil de développement des territoires du Verdon adressé au département des Alpes-Maritimes pour l'informer de la démarche et de l'attention que les deux structures accordent à la question.

4. ANNEXES

Annexe n°1 : La réunion publique du 19 octobre 2011 à Valensole

Épandage des boues : l'heure est à la réflexion dans le Verdon

Une réunion organisée par le Conseil de développement du parc a rassemblé un nombreux public, à Valensole

Le sujet, ce n'est pas nouveau, déclenche les passions. Il suffit pour s'en convaincre, de se rappeler l'incendie, en août 2010 à Quinson, d'un camion d'épandage de boues appartenant à la société Véolia. Trois hommes encagoulés et armés avaient menacé le conducteur avant de mettre le feu au camion.

Voulant à tout prix que la raison l'emporte afin d'éviter notamment de tels comportements inacceptables, le Conseil de développement du parc du Verdon a organisé une réunion publique sur le sujet, la première du genre, à Valensole.

De la station d'épuration à la parcelle agricole

Jacques Quantin, du cabinet "Territoires sociaux - Confluences", un professionnel de la médiation environnementale, a mené les débats.

Des discussions certes animées mais constructives, la plupart des quelque 130 personnes



En 2008, un problème d'épandage de boues au pied de la station de captage d'eau de Mme Troin, avait fait grand bruit et provoqué une certaine tension avec l'agriculteur concerné. / PHOTO STÉPHANE DUCLET

présentes salle Tardieu, à Valensole, ayant apprécié "qu'une telle réunion soit enfin tenue", afin de répondre aux très nombreuses questions que soulève cette méthode qui, il est vrai, ne développe pas que des fragrances de lavande.

"La réglementation sur l'épandage des boues existe depuis déjà douze ans et nous pose question. Je salue l'initiative du conseil de développement en espérant qu'il s'agit là d'un début de dialogue", devait souligner la présidente de l'association des Chabrans à Valensole, Mme Troin, elle-même concernée par un épandage au pied de sa station de captage d'eau en 2008 (notre photo).

Pendant près d'une heure, la salle est largement intervenue en exprimant ses inquiétudes, ses interrogations, réclamant plus de précisions sur la nature des épandages, sur leur qualité, sans oublier de faire connaître sa position sur le sujet. Une seconde table ronde devait donner la parole aux associations locales, notamment par l'intermédiaire de l'UDVNO et de l'association des Chabrans, sans oublier les élus du territoire et notamment le maire Gérard

12
la réglementation est effective depuis 12 ans.

Aurric (lire ci-dessous) ainsi que Laurent Poitevin, adjoint au maire de Gréoux-les-Bains.

Le témoignage de Jean-Louis Bugarel, président de la très influente association aveyronnaise "Action-environnement" qui était venu de Rodez pour l'occasion, fut la preuve que mettre autour d'une même table, depuis 2002, une vingtaine d'institutions pour s'entendre sur la manière d'épandre des boues, pouvait être non seulement possible, mais surtout efficace.

Une réunion constructive donc, qui s'est achevée sur un accord de principe : celui de mettre en place un espace ouvert d'information et de débats sur le sujet, en le calquant sur le modèle aveyronnais. C'est la mission que s'est donné le Conseil de développement dans les semaines à venir.

Roberto FIGAROLI

Ceux qui veulent y participer peuvent contacter Fatima au 0492 746800.

LE COMMENTAIRE de Gérard Aurric / maire de Valensole

"Chez nous, on a envie que ça sente la lavande et pas autre chose..."

Le maire de Valensole, commune où la réunion a eu lieu, a été très satisfait du résultat. Il a jugé l'échange constructif avec des construits de table très intéressants.

"En tant que maire, il est certain que j'aimerais ne pas avoir à traiter ce genre de problème. Cela dit : ça existe, donc nous devons faire avec. Notre principale difficulté est que nous avons, ici à Valensole, un pays et une image à défendre. Chez nous, on a envie que ça sente la lavande et pas autre chose, sous



Gérard Aurric. / PHOTO C.C.

peine de voir se dégrader l'image merveilleuse que nous avons de Valensole.

"Par rapport aux analyses qui ont été effectuées ce jour, on peut dire qu'il n'y a pas de risques. Pour aujourd'hui certes, mais à long terme ? Et puis, a-t-on bien mesuré tout ce qu'on doit mesurer ? Je ne voudrais pas en effet, laisser après nous des problèmes écologiques insurmontables à nos enfants..."

"D'autre part, on ne peut pas gérer toutes les boues de la région. Il s'agit là d'un problème d'équilibre avant tout. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de boues qui nous viennent des Alpes-Maritimes. Et puisque nous n'avons pas la possibilité d'y mettre notre veto, on ne peut que réclamer à ceux qui nous les apportent, qu'elles soient de bonne qualité, celles qui sont sèches ne dégageant pas d'odeur ou très peu."

Recueilli par R.J.

CE QUE DIT LA LOI

On a redéfini la loi sur l'épandage en 1997-1998. Elle impose une procédure stricte :

- réalisation d'une étude préalable accompagnée d'analyses de boues à épandre et des sols qui les reçoivent ;
 - programmation des opérations avec un prévisionnel, information préalable, contrôle de terrain par un responsable désigné et tenue d'un registre d'épandages ainsi qu'un bilan agronomique enregistré chaque année.
- La réglementation définit en outre les normes de qualité pour qu'une boue soit déclarée apte à l'épandage. Elle fixe en particulier des valeurs limites pour les teneurs en éléments organiques.



Plus de 130 personnes ont assisté à la réunion sur l'épandage des boues fin octobre à Valensole. / PHOTO C.C.

dimanche 27 mai 2012 La Marseillaise

2

Alpes

Actualité



L'épandage des boues un dossier très polémique instruit par le GREC.

Environnement. Le Groupe d'écoute et de réflexion citoyenne engagé sur le front.

L'épandage des boues mérite réflexion...

■ Le Groupe d'écoute et de réflexion citoyenne (GREC) constitué exclusivement d'habitants, s'est formé suite à une réunion d'information organisée par le Conseil de développement du territoire du Verdon le 19 octobre 2011 à Valensole intitulée : « L'épandage des boues de stations d'épuration : des problèmes et/ou une solution ».

Pour le GREC il faut se faire un avis sur ce sujet à la fois très polémique et très technique qu'est l'épandage des boues. Pour cela, une quinzaine de citoyens volontaires, écoute et échange avec des

acteurs « experts » dans les différents domaines concernés : législation sur les boues, pollution des eaux souterraines (état des lieux et principes), fonctionnement des plans d'épandages...

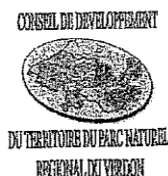
Réunion à Valensole

Le 22 juin prochain, le Conseil de développement présentera aux élus du Parc du Verdon sa démarche concernant la réception sociale des épandages de boues de stations d'épuration. Cette « parole citoyenne éclairée du territoire » prendra la forme d'un document remis d'abord aux élus.

En septembre prochain, une deuxième présentation sera faite aux habitants dans le cadre d'une réunion publique à Valensole. Ces rencontres sont trop rares pour ne pas en parler. D'autant que la démarche, avec toute la tempérance, le sérieux et l'assiduité qu'elle exige de la part des citoyens engagés, n'est pas de celles qui font la une des médias : c'était l'occasion de le dire.

Pour plus d'info contacter Fatima Amaghnouj, animatrice du Conseil de Développement, conseil.developpement@parcduverdon.fr, ou au 04.92.74.68.00.

Annexe n°3 : Lettre conjointe du Conseil de Développement et du Parc du Verdon au département des Alpes-Maritimes



Copie CDD : FA
CG

Moustiers-Sainte-Marie, le 18 avril 2012

Monsieur le Président
Conseil Général des Alpes Maritimes
Cité administrative – 8 route de Grenoble
BP3007
06201 NICE CEDEX 3

EXPÉDIÉ 20 AVR. 2012

BC/AM/SG/MB 12-255
Affaire suivie par Suzanne Gioanni

Alpilles
Armorique
Avesnois
Ballon des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire Anjou Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise – Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Monsieur le Président,

Régulièrement depuis 2008, sur une partie du territoire du Parc naturel régional du Verdon, le plateau de Valensole, haut lieu de la culture bas-alpine de la lavande, des riverains et leurs élus locaux se sont émus, de manière relativement virulente parfois, au sujet de pratiques d'épandage de boues de STEP. Trois raisons, au moins, avaient pu être mises en avant :

- . la question des odeurs,
- . la question des pollutions potentielles à terme de l'aquifère,
- . la question de l'origine des boues.

C'est, en partie, cette dernière qui a motivé le Parc naturel régional du Verdon à missionner son conseil de développement pour mettre en place, depuis juin 2011, une démarche de compréhension d'abord, d'information ensuite et aujourd'hui de partage sur ce que sont les pratiques d'épandage sur leur territoire, auprès des populations des territoires du Verdon. Conscients que l'appropriation de cette problématique complexe passe par le dialogue et l'échange, le Parc du Verdon et son conseil de développement ont ainsi créé un Groupe de Réflexion et d'Echanges Citoyen (GREC) qui incarne la « parole locale » sur le sujet. Ce GREC a bien intégré que la grande majorité des boues épandues sur le plateau (plus de 60%) provient de trois stations d'épuration de la Côte d'Azur (Antibes, Cagnes-sur-mer, Menton). Dès lors, et dans la phase actuelle de révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPDND 06) notamment en ce qui concerne le schéma départemental de gestion des sous-produits de l'assainissement collectif et non collectif, le Parc naturel régional du Verdon ainsi que son conseil de développement tenaient à exprimer, par la présente, d'une part, leur très grande attention sur le sujet et d'autre part, leur grand intérêt à pouvoir échanger avec les acteurs départementaux maro-alpins en charge du dossier, qui, de toute évidence, n'est pas sans lien avec les dynamiques économiques, environnementales, et sociales des territoires remarquables du haut pays.

imprimé sur papier recyclé

Domaine de Valx – 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Téléphone 04 92 74 68 00 – Télécopie 04 92 74 68 01

Annexe n°4 : Dossier d'information réalisé par Laurent Bouvin, un des membres du GREC

Liste des Sigles

DDT